

jeudi dernier, je pense, monsieur l'Orateur, sur ces 400 millions on en a déjà engagé 300 et il reste encore trois mois dans l'année.

Voilà un domaine où tous les échelons de gouvernement, mais plus particulièrement le gouvernement fédéral, ont surtout la responsabilité d'aider ceux qui en ont le plus grandement besoin sur le plan social. Comme je l'ai signalé, notre investissement dans cette entreprise qui s'établissait à moins de 40 millions a passé à plus de 400 millions par année en six ans. J'ai confiance que l'an prochain le montant dépassera celui-ci d'au moins 50 p. 100 et peut-être même davantage.

Pour répondre aux besoins de ceux dont le gouvernement fédéral est particulièrement responsable, ne devons-nous pas établir une priorité et attribuer les fonds disponibles pour l'habitation à la région la plus nécessaire? Telle est la première priorité que nous avons établie et telle est la conduite que nous avons tenue, du moins au cours des trois ans et demi de mon mandat de ministre responsable du logement. L'an dernier, alors que les exigences sociales n'étaient pas aussi grandes, l'intérêt des provinces et des municipalités n'étant pas encore éveillé, des fonds plus considérables, toute proportion gardée, étaient disponibles et ont été fournis sous forme de prêts directs à l'habitation, sans compter les fonds octroyés dans le domaine précité, où j'ai des obligations spéciales.

Dans le domaine de l'habitation, le gouvernement a assigné la deuxième priorité aux prêts directs, relevant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, exclusivement aux particuliers qui désirent construire leur propre maison, et non pas aux constructeurs de maisons de rapport, d'hôtels de luxe et d'autres immeubles cités par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je tiens à dire à la Chambre que depuis que j'ai été nommé ministre, il y a trois ans et demi, personne raisonnablement solvable et désireux de construire sa propre maison—les critères sont raisonnables—ne s'est vu refuser un prêt direct.

Une autre priorité a été établie. Nous disons en outre—et avec raison, je pense—que dans les cas de logements à but lucratif, comme des immeubles à appartements, et quand l'argent se fait rare, comme l'a signalé le rapport du Conseil économique du Canada, le gouvernement fédéral ne devrait fournir des fonds que dans des circonstances très spéciales, dans le cas par exemple d'une ville d'exploitation de ressources où des logements multiples s'imposent. Nous avons fourni une telle aide en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Dans de tels centres d'exploitation, nous avons répondu aux besoins

d'habitations non seulement en maisons privées mais aussi en logements multiples, en immeubles à appartements et en maisons de rangée.

En 1964, lors du débat sur les modifications à la loi nationale sur l'habitation, des députés de tous les partis ont fait ressortir la nécessité d'un programme éducatif pour expliquer les dispositions et le but de la loi. Nous avons lancé un tel programme à la fin de 1964 et nous l'avons poursuivi en 1965. Nous avons organisé à travers le pays, à la fin de 1964, en 1965 et de nouveau en 1967 des conférences sur le logement ou des symposiums, terme que le député de Brome-Missisquoi accepte difficilement bien qu'il soit d'usage courant et accepté dans les conférences internationales. Le but de ces rencontres était d'informer les intéressés.

J'ai rencontré dans chaque province des représentants des municipalités. J'ai parlé à des porte-parole de gouvernements provinciaux qui ignoraient les possibilités offertes par la nouvelle loi fédérale. Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a parlé hier de problèmes du logement à Vancouver. Je suis pas mal au courant de ces problèmes. Ils me sont plus familiers peut-être qu'à tout autre député ici. Je sais qu'en fin de janvier cette année, à la conférence sur le logement tenue à l'hôtel Vancouver, nombreux ont été les députés provinciaux, y compris certains de son parti, le Nouveau parti démocratique, qui ont dit: «Nous l'ignorions, mais la faute n'en est pas au gouvernement fédéral. Toutes les possibilités sont offertes par cette mesure, mais les municipalités et les provinces n'en profitent pas.» Voilà les faits. Il en a été ainsi d'un bout à l'autre du pays.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a mentionné hier la création par les provinces d'offices du logement. On répète sans cesse que la constitution est un épouvantail derrière lequel se retranche le gouvernement fédéral. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. L'ignorance des faits et le manque d'information sur les possibilités offertes par la loi fédérale ont empêché les intéressés de bénéficier pleinement de cette mesure.

Nous avons mis la partisanerie de côté, et obtenu une excellente collaboration de la plupart des provinces, et c'est grâce à notre programme d'information concret, qui apporte déjà des résultats. Je vais citer quelques exemples. Jusqu'en 1964, année où la loi nationale sur l'habitation a subi des modifications majeures, il y avait dans tout le pays moins de 12,000 logements sociaux. J'ai dit à l'époque que cette situation était intolérable et qu'il nous fallait faire plus d'efforts partout au Canada.